

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE

- PRO & VERBAL

15. 11. 1965

107
1 Dec

Présidence

Hab Ans

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE ET DU PLAN

=====

DOMAINE INDUSTRIEL

A

KIGALI.

Le Gouvernement de la République Rwandaise envisage la création à Kigali d'un domaine industriel équipé, placé dans un site favorable au point de vue du relief et des communications. Ce site serait pourvu de sa voirie, des adductions d'eau- d'électricité et téléphone et d'un réseau de drainage et d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées.

Eventuellement même, certains lots pourraient être équipés à l'avance d'une certaine superficie couverte et du minimum de locaux indispensables pour faciliter des opérations de première installation d'une nouvelle entreprise.

Si ce projet aboutit, Kigali pourrait offrir des conditions avantageuses d'installation à des entreprises nouvelles aussi bien qu'à des entreprises anciennes qui sont amenées à envisager des extensions ou des transformations importantes et qui pourraient ainsi mieux utiliser des terrains qui ne conviennent pas particulièrement à des activités industrielles. Des activités industrielles du Gouvernement et des institutions parastatales y trouveraient également place.

Avant de passer à une étude concrète du projet, le Gouvernement Rwandais tient à en informer le public et il serait très heureux de recevoir les avis de tous ceux qui, d'une façon directe ou indirecte s'intéressent au développement de l'économie rwandaise

Vous lui rendriez un réel service en lui communiquant votre avis personnel sur le projet. Il ne s'agit nullement de vous engager d'une façon quelconque, mais simplement de faire bénéficier le Gouvernement de votre expérience et de vos connaissances pour aboutir à une conception saine et équilibrée du projet.

Le questionnaire sommaire que vous trouverez au verso vous indiquera les principales rubriques qui intéressent le Gouvernement, mais il n'est nullement limitatif. Au contraire, des réponses qui dépasseraient le cadre de ce questionnaire donneraient de précieuses indications sur des aspects qui auraient échappé. Et d'autres part des réponses partielles ont toute leur valeur, car elles nous apporteront très probablement des opinions sur des points précis.

Le Gouvernement espère beaucoup de votre participation à cette petite enquête et il vous en remercie à l'avance très sincèrement

Kigali, le 15 novembre 1965
Le Ministre de la Coopération
Internationale et du Plan,
Th BAGARAGAZA.-

/Hab Ans/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE ET DU PLAN
=====

DOMAINE INDUSTRIEL

A

KIGALI.

Le Gouvernement de la République Rwandaise envisage la création à Kigali d'un domaine industriel équipé, placé dans un site favorable au point de vue du relief et des communications. Ce site serait pourvu de sa voirie, des adductions d'eau- d'électricité et téléphone et d'un réseau de drainage et d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées.

Eventuellement même, certains lots pourraient être équipés à l'avance d'une certaine superficie couverte et du minimum de locaux indispensables pour faciliter des opérations de première installation d'une nouvelle entreprise.

Si ce projet aboutit, Kigali pourrait offrir des conditions avantageuses d'installation à des entreprises nouvelles aussi bien qu'à des entreprises anciennes qui sont amenées à envisager des extensions ou des transformations importantes et qui pourraient ainsi mieux utiliser des terrains qui ne conviennent pas particulièrement à des activités industrielles. Des activités industrielles du Gouvernement et des institutions parastatales y trouveraient également place.

Avant de passer à une étude concrète du projet, le Gouvernement Rwandais tient à en informer le public et il serait très heureux de recevoir les avis de tous ceux qui, d'une façon directe ou indirecte s'intéressent au développement de l'économie rwandaise

Vous lui rendriez un réel service en lui communiquant votre avis personnel sur le projet. Il ne s'agit nullement de vous engager d'une façon quelconque, mais simplement de faire bénéficier le Gouvernement de votre expérience et de vos connaissances pour aboutir à une conception saine et équilibrée du projet.

Le questionnaire sommaire que vous trouverez au verso vous indiquera les principales rubriques qui intéressent le Gouvernement, mais il n'est nullement limitatif. Au contraire, des réponses qui dépasseraient le cadre de ce questionnaire donneraient de précieuses indications sur des aspects qui auraient échappé. Et d'autre part des réponses partielles ont toute leur valeur, car elles nous apporteront très probablement des opinions sur des points précis.

Le Gouvernement espère beaucoup de votre participation à cette petite enquête et il vous en remercie à l'avance très sincèrement

Kigali, le 15 novembre 1965
Le Ministre de la Coopération
Internationale et du Plan,
Th BAGARAGAZA.-

/Hab Ans/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE ET DU PLAN

=====

DOMAINE INDUSTRIEL

A
KIGALI.

Le Gouvernement de la République Rwandaise envisage la création à Kigali d'un domaine industriel équipé, placé dans un site favorable au point de vue du relief et des communications. Ce site serait pourvu de sa voirie, des adductions d'eau- d'électricité et téléphone et d'un réseau de drainage et d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées.

Eventuellement même, certains lots pourraient être équipés à l'avance d'une certaine superficie couverte et du minimum de locaux indispensables pour faciliter des opérations de première installation d'une nouvelle entreprise.

Si ce projet aboutit, Kigali pourrait offrir des conditions avantageuses d'installation à des entreprises nouvelles aussi bien qu'à des entreprises anciennes qui sont amenées à envisager des extensions ou des transformations importantes et qui pourraient ainsi mieux utiliser des terrains qui ne conviennent pas particulièrement à des activités industrielles. Des activités industrielles du Gouvernement et des institutions parastatales y trouveraient également place.

Avant de passer à une étude concrète du projet, le Gouvernement Rwandais tient à en informer le public et il serait très heureux de recevoir les avis de tous ceux qui, d'une façon directe ou indirecte s'intéressent au développement de l'économie rwandaise

Vous lui rendriez un réel service en lui communiquant votre avis personnel sur le projet. Il ne s'agit nullement de vous engager d'une façon quelconque, mais simplement de faire bénéficier le Gouvernement de votre expérience et de vos connaissances pour aboutir à une conception saine et équilibrée du projet

Le questionnaire sommaire que vous trouverez au verso vous indiquera les principales rubriques qui intéressent le Gouvernement, mais il n'est nullement limitatif. Au contraire, des réponses qui dépasseraient le cadre de ce questionnaire donneraient de précieuses indications sur des aspects qui auraient échappé. Et d'autre part des réponses partielles ont toute leur valeur, car elles nous apporteront très probablement des opinions sur des points précis.

Le Gouvernement espère beaucoup de votre participation à cette petite enquête et il vous en remercie à l'avance très sincèrement

Kigali, le 15 novembre 1965
Le Ministre de la Coopération
Internationale et du Plan,
Th BAGARAGAZA -

/Hab Ans/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE ET DU PLAN
=====

DOMAINE INDUSTRIEL

A
KIGALI.

Le Gouvernement de la République Rwandaise envisage la création à Kigali d'un domaine industriel équipé, placé dans un site favorable au point de vue du relief et des communications. Ce site serait pourvu de sa voirie, des adductions d'eau- d'électricité et téléphone et d'un réseau de drainage et d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées.

Eventuellement même, certains lots pourraient être équipés à l'avance d'une certaine superficie couverte et du minimum de locaux indispensables pour faciliter des opérations de première installation d'une nouvelle entreprise.

Si ce projet aboutit, Kigali pourrait offrir des conditions avantageuses d'installation à des entreprises nouvelles aussi bien qu'à des entreprises anciennes qui sont amenées à envisager des extensions ou des transformations importantes et qui pourraient ainsi mieux utiliser des terrains qui ne conviennent pas particulièrement à des activités industrielles. Des activités industrielles du Gouvernement et des institutions parastatales y trouveraient également place.

Avant de passer à une étude concrète du projet, le Gouvernement Rwandais tient à en informer le public et il serait très heureux de recevoir les avis de tous ceux qui, d'une façon directe ou indirecte s'intéressent au développement de l'économie rwandaise

Vous lui rendriez un réel service en lui communiquant votre avis personnel sur le projet. Il ne s'agit nullement de vous engager d'une façon quelconque, mais simplement de faire bénéficier le Gouvernement de votre expérience et de vos connaissances pour aboutir à une conception saine et équilibrée du projet

Le questionnaire sommaire que vous trouverez au verso vous indiquera les principales rubriques qui intéressent le Gouvernement, mais il n'est nullement limitatif. Au contraire, des réponses qui dépasseraient le cadre de ce questionnaire donneraient de précieuses indications sur des aspects qui auraient échappé. Et d'autre part des réponses partielles ont toute leur valeur, car elles nous apporteront très probablement des opinions sur des points précis.

Le Gouvernement espère beaucoup de votre participation à cette petite enquête et il vous en remercie à l'avance très sincèrement

Kigali, le 15 novembre 1965
Le Ministre de la Coopération
Internationale et du Plan,
Th BAGARAGAZA.-

/Hab Ans/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE ET DU PLAN

=====

DOMAINE INDUSTRIEL

A

KIGALI.

Le Gouvernement de la République Rwandaise envisage la création à Kigali d'un domaine industriel équipé, placé dans un site favorable au point de vue du relief et des communications. Ce site serait pourvu de sa voirie, des adductions d'eau- d'électricité et téléphone et d'un réseau de drainage et d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées.

Eventuellement même, certains lots pourraient être équipés à l'avance d'une certaine superficie couverte et du minimum de locaux indispensables pour faciliter des opérations de première installation d'une nouvelle entreprise.

Si ce projet aboutit, Kigali pourrait offrir des conditions avantageuses d'installation à des entreprises nouvelles aussi bien qu'à des entreprises anciennes qui sont amenées à envisager des extensions ou des transformations importantes et qui pourraient ainsi mieux utiliser des terrains qui ne conviennent pas particulièrement à des activités industrielles. Des activités industrielles du Gouvernement et des institutions parastatales y trouveraient également place.

Avant de passer à une étude concrète du projet, le Gouvernement Rwandais tient à en informer le public et il serait très heureux de recevoir les avis de tous ceux qui, d'une façon directe ou indirecte s'intéressent au développement de l'économie rwandaise

Vous lui rendriez un réel service en lui communiquant votre avis personnel sur le projet. Il ne s'agit nullement de vous engager d'une façon quelconque, mais simplement de faire bénéficier le Gouvernement de votre expérience et de vos connaissances pour aboutir à une conception saine et équilibrée du projet.

Le questionnaire sommaire que vous trouverez au verso vous indiquera les principales rubriques qui intéressent le Gouvernement, mais il n'est nullement limitatif. Au contraire, des réponses qui dépasseraient le cadre de ce questionnaire donneraient de précieuses indications sur des aspects qui auraient échappé. Et d'autre part des réponses partielles ont toute leur valeur, car elles nous apporteront très probablement des opinions sur des points précis.

Le Gouvernement espère beaucoup de votre participation à cette petite enquête et il vous en remercie à l'avance très sincèrement

Kigali, le 15 novembre 1965
Le Ministre de la Coopération
Internationale et du Plan,
Th BAGARAGAZA -